LE MESSAGE DE PAIX DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Dans les milieux diplomatiques on reconnaît toutefois que le message du président Roosevelt ne marque pas une régression sur les déclarations de Chicago, une action américaine parallèle à celle des grandes Démocraties demeurant l'objectif de la politique extérieure de M. Roosevelt.

Accueil chaleureux à Londres

Londres, 4. — L'accueil chaleureux fait ce matin par la presse londonienne au message du président Roosevelt relatif à la politique extérieure des Etats-Unis est caractéristique de l'ampleur grandissante que prend dans l'opinion publique anglaise le désir de voir les Démocraties se désolidariser en face des périls que les ambitions d'autres puissances ont fait apparaître.

A cet égard, il n'est pas douteux que l'opinion publique du pays qui inventa autrefois la formule du « splendide isolement » ait ces derniers mois évolué plus rapidement que celle de la Nation où est née la doctrine de Monroe.

Mais avec une intensité différente le même courant existe aujourd'hui dans les deux opinions publiques et c'est ce que relèvent les éditoriaux des journaux anglais.

« Indifférence » en Allemagne

Berlin, 4. — Le message lu par le président Roosevelt à l'ouverture du Congrès est accueilli en Allemagne avec indifférence.

La presse déclare que ce discours n'apporte absolument rien de nouveau.

« La teneur de ce discours de Roosevelt, écrit la « Deutsche Allgemeine Zeitung », est exactement la même que celle du discours de Chicago qui, à son époque, avait éveillé en Angleterre des espoirs si faux en une nouvelle activité de la politique étrangère américaine, et qui a abouti à la désillusion de la Conférence de Bruxelles ».

« Inconsciente Amérique », telle est l'énorme manchette de première page par laquelle la « National Zeitung » d'Essen annonce le message de Nouvel An du Président Roosevelt.

Le journal, qui a des attaches avec l'entourage du général Goering, ironise au sujet des passages du message sur les dictatures et les démocraties « La tentative pour établir une liaison entre le prétendu mépris des engagements et la suppression des vices de la démocratie parlementaire dans divers pays d'Europe, écrit-il, semble confirmer qu'aux Etats-Unis on n'a que faiblement conscience des réalités de l'ancien Continent » Le journal prétend que « l'Europe ne discute plus depuis longtemps sur l'intégrité des traités absurdes dont l'évolution des événements a fait bon marché. Nous sommes peinés, conclut-il, qu'une personnalité aussi importante que M. Roosevelt, soutienne dans son message des idées qui à Paris et à Londres dans les milieux d'émigrants ont déjà été mises au panier. »

L'opinion officielle en Italie

Rome 4 — Dans le « Giornale d'Italia », M. Virginio Gayda proteste contre les thèses du discours du Président Franklin Roosevlet.

M. Gayda proteste contre la these que les regimes autoritaire sont responsables des menaces à la paix du monde. Selon lui, la paix est menacee par les privilèges injustes d'un petit syndicat d'intérêts ploutocratiques internationaux coincidant precisement avec la politique des trois grandes Democraties mondiales M. Gayda conclut par une réfutation des chiffres du President Roosevelt sur la prospérité des Etats-Unis. Il s'efforce de démontrer que les krachs de spéculateurs, les booms, les trusts et autres désordres capitalistes sont inhérents aux régimes démocratiques.

LA ROUMANIE FASCISTE

1.500 Roumains sont chaleureusement accueillis à Rome

Rome, 4. — 1.500 Roumains conduits par le sénateur Manoilesco, ancien ministre, le professeur Alexandresco et le général Conciulesco sont arrivés à Rome où la population leur a fait un chaleureux accueil.

« Vive la Roumanie fasciste »

Rome 4 — Le voyage à Rome d'un groupe de 1 500 Roumains organisé par le « Comité d'Action pour l'Universalité de Rome » a fourni l'occasion de manifester les sympathies italiennes pour la Roumanie Fasciste.

C'est *salués par les cris de « Vive la* Roumanie Fasciste » que les hôtes roumains se sont rendus sur la tombe du soldat inconnu puis au pied de la proche colonne de Trajan où une pierre de ce monument leur a été offerte, precédés d'un grand drapeau aux couleurs roumaines et de la musique de l'aviation les roumains sont allés ensuite place de Venise où une délégation a été reçue par M. Mussolini

Aussitôt après, le Duce est apparu au balcon pour répondre aux acclamations des autres roumains restés sur la place

Le roi Carol accompagnerait à Londres Mme Lupescu

Londres, 4. — On mande de Vienne que, d'après une information parue hier dans un journal de cette ville, le « Stunde », le roi Carol de Roumanie projetterait de venir à Londres avec Mme Lupescu. Après cette visite, Mme Lupescu irait se fixer d'une manière permanente en France.

UNE PÉNICHE COULE SUR LA LOIRE

Trois noyés

Nantes, 4. — La nuit dernière, sur la Loire, entre Coueron et St-Nazaire, le bateau à vapeur « Mongolia », transportant du sable de Nantes à St-Nazaire, a heurté et coulé une péniche le « Va sans crainte », lourdement chargée de sable, elle aussi, et qui émergeait tout juste au-dessus de l'eau. Les trois marins qui étaient à bord de la péniche ont été noyes

ONZE NOYÉS ET SEIZE DISPARUS DANS LE NAUFRAGE D'UN VAPEUR JAPONAIS

Tokio, 4. — Le vapeur japonais « Midori » a chaviré hier soir au cours d'une violente tempête, près de la côte d'Uzima.

Onze personnes ont été noyées et seize autres ont disparu.

UN FONCTIONNAIRE ALLEMAND RÉVOQUÉ POUR AVOIR EFFECTUÉ DES ACHATS DANS UN MAGASIN JUIF

Berlin, 4. — Un fonctionnaire communal, vétéran du Parti National-Socialiste, a été révoqué d'office pour avoir fait des achats dans un magasin israélite.

Un arrêt du Tribunal des Conflits du Travail a confirmé cette décision. Le tribunal déclare que le fonctionnaire a trahi la confiance que l'Etat National-Socialiste avait mise en lui.

L'ENQUÊTE SUR LES CRIMES DE WEIDMANN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Après avoir déchaussé ma victime, je l'ai traînée jusque dans la cuisine ; je me suis alors rendu dans le jardin, cherchant un endroit propice pour enterrer le corps, mais je me suis ravisé et ai décidé d'enfouir le cadavre dans la cave. J'ai creusé un trou avec une pelle à cet effet. Lorsque j'ai tué Frommer, j'étais seul avec lui dans la villa.

M. Berry lui ayant demandé pour quelles raisons il avait tué, Weidmann a répondu : « Je n'avais plus d'argent à ce moment-là. Je fus d'ailleurs un peu déçu, car le portefeuille de Frommer ne contenait que 300 fr. à peine ». L'assassin a affirmé qu'il n'avait pas eu d'autres raisons pour tuer son ancien camarade de prison.

Weidmann était-il membre de la Gestapo ?

En ce qui concerne le meurtre de Fritz Frommer, un compatriote de Weidmann M. Willy Doerter, âgé de 40 ans, refugié politique en France, demeurant à Paris, va être entendu ces jours-ci par le magistrat instructeur.

D'après M. Doerter Weidmann aurait tué Frommer parce que ce dernier connaissait trop son passé. « Moi-même, a declaré M. Doerter, j'aurais subi le même sort ».

Il a précisé dans les renseignements qu'il a fournis à la police qu'il avait connu Weidmann quand ils étaient tous deux detenus politiques en Allemagne. Weidmann avait attiré M. Doerter à la villa de La Celle-Saint-Cloud en novembre dernier et lui avait proposé de lui trouver un emploi de directeur d'une agence de locations à Cannes.

Le but de Weidmann était vraisemblablement de supprimer également M. Doerter. Celui-ci, d'ailleurs, semble redouter les représailles de la Gestapo. Weidmann aurait-il été membre de cette association ? La chose n'apparaît pas impossible.

Une mise au point de M. Bernard Beim

Des journaux ayant publié des informations inexactes au sujet des déclarations d'un temoin dans l'affaire Weidmann, ce témoin, M. Beim, s'est presenté à la police judiciaire pour y formuler des protestations et y déposer la mise au point suivante :

« Devant les renseignements fantaisistes publiés par la presse et qui sont de nature à me porter le plus grave préjudice je tiens à préciser :

1° Que ni moi ni mes parents, ne sommes Allemands, mais Français. Mon père est fabricant de maroquinerie, établi 203 bis, rue Saint-Martin, de puis plus de 20 années, et je l'aide dans son travail ;

2° Que j'ai connu Roger Million au régiment et, n'ayant rien à lui reprocher à mon égard ni rien su de sa vie privée, j'ai conservé avec lui des relations de camaraderie ;

3° Qu'ayant dû, pour des raisons de santé, habiter en dehors de Paris, mes parents ont loué une villa à Marnes-la-Coquette et que ce n'est qu'un mois et demi après que Million me déclara qu'il avait loué une villa dans les environs ;

4° Que mes relations avec Million ne *se sont étendues à ses complices que très* épisodiquement puisqu'après qu'ils m'eurent été présentés, je ne les ai vus que trois ou quatre fois, mais qu'ils n'ont jamais été reçus ni par moi, ni par ma famille. Il n'est pas besoin d'ajouter que je n'ai jamais rien su de leur activité ;

5° Que je n'ai jamais téléphoné à « La Voulzie », ni à Weidmann, ni à Million, ni à quelque personne que ce soit habitant cette villa. J'ai reçu quelques com*munications téléphoniques de Million*, comme j'en recevais d'autre part ;

6° Que je n'ai pu m'exprimer ni en allemand, ni en aucune langue étrangère, ne connaissant que la langue française ; qu'enfin, la police ne m'a pas retrouvé, pour la bonne raison que je ne me suis jamais caché et que je n'ai pas à le faire.

» D'autre part, et alors que l'on recherchait Roger Million mon conseil et ami avait téléphoné à M. Berry pour lui *demander un rendez-vous en mon nom.* Je tenais à déclarer que j'avais reçu une carte postale de Roger Million, alors à Chamonix un mois avant la découverte des faits, j'ai appris, le lendemain, que Roger Million s'était livré à la justice et j'ai attendu une convocation que j'ai reçue le vendredi 31 décembre et à laquelle j'ai déféré.

» Ces déclarations se trouvent consignées au rapport établi par la police judiciaire et il me reste à regretter, en priant la presse de publier cette mise au point, que, par souci d'information, on puisse sans fondement, ni justification, risquer de porter atteinte à mon honneur et à celui de ma famille. — Signé : Bernard Beim ».

A COURBEVOIE UNE JEUNE FILLE TIRE QUATRE COUPS DE REVOLVER SUR SON ANCIEN AMI PUIS SE JETTE A L'EAU

Paris, 4. — Ce matin, aux usines Bloch, situées quai Paul-Doumer, à Courbevoie, un drame s'est déroulé. Un ingénieur, M. Rodolphe Richard, 25 ans, demeurant 12, rue Barbès, à Courbevoie, a été blessé de quatre coups de revolver par son ancienne amie, Louise Hebuterne, âgée de 21 ans, demeurant 4, rue Léon-Cognet, à Paris. Mme Hebuterne s'est ensuite jetée dans la Seine. Elle fut repêchée aussitôt et les pompiers, alertés, lui ont donné les premiers soins, mais elle a succombé à l'infirmerie de l'usine où elle avait été transportée.

M. Richard et Mme Hébuterne ont été transportés à l'hôpital de Courbevoie. Le commissaire de police a ouvert une enquête.

ACCCUSÉE D'AVOIR INSULTÉ LE DRAPEAU HITLÉRIEN, UNE JEUNE ALLEMANDE EST CONDAMNÉE A TROIS ANS DE PRISON

Mulhansen, 4. — Le tribunal de Mulhansen, en Thuringe, a condamné à un mois de prison, tarif légal, une jeune fille de 19 ans, qui avait insulté le drapeau à croix gammée.

Puis, estimant que cette attitude irrespectueuse et antipatriotique était le fruit d'une mauvaise éducation, les juges ajoutèrent à cela une peine de trois ans de prison, « dans l'espoir qu'entretemps, cette jeune fille changerait de point de vue à l'egard du drapeau et de l'Etat ».

UN COMMERÇANT TUÉ PAR DEUX INDIGÈNES AU MAROC

Casablanca, 4. — Deux indigènes de la région de Boucheron, ont tué la nuit dernière pour le voler, un commerçant qui regagnait son douar, ses ventes faites au Souk de Saint-Jean de Fedhala.

UNE PROTESTATION DES MINEURS D'ALÈS

Alès, 4. — Le Syndicat des mineurs d'Alès a voté au cours d'une réunion un ordre du jour protestant contre le renvoi au 28 février des conventions collectives en exprimant l'espoir de la réalisation prochaine de la retraite après 25 ans de service et 50 ans d'âge.

SAUF DANS LE CAS D'UNE CONCILIATION

M. CHAUTEMPS rendra aujourd'hui son arbitrage dans le conflit des usines Goodrich

Paris, 4. — M. Camille Chautemps, président du Conseil, a reçu, ce matin, à l'Hôtel Matignon, une délégation ouvrière composée des bureaux du Syndicat de l'industrie chimique de la région parisienne et de la Fédération nationale des industries chimiques. Le président du Conseil l'a mise au courant des informations recueillies par M. Pouillot, chef-adjoint du cabinet du ministre du Travail, ainsi que de l'entretien qu'il a eu hier avec M. Boyer, administrateur delegué des usines Goodrich.

Le président du Conseil a exprimé son desir de voir le conflit se terminer par une conciliation. Il reverra, à ce sujet les deux parties intéressées. Au cas où la conciliation qu'il désire, ne se produirait pas, le chef du gouvernement rendrait son arbitrage dans la journée de demain.

M. Camille Chautemps a reçu, d'autre part, une délégation de la Fédération postale, ainsi que M. Villey, préfet de la Seine

LE MINISTRE DU TRAVAIL A REÇU HIER LES DÉLÉGUÉS OUVRIERS DE LA MÉTALLURGIE, DE L'ALIMENTATION ET CEUX DES EMPLOYÉS

Paris 4. — M. André Février, Ministre du Travail, a reçu ce matin, une délégation du personnel de l'Alimentation à laquelle il a fait part des résultats négatifs de l'entrevue que M. Hymans, Sous-Secretaire d'Etat au Commerce, a eue avec les représentants patronaux.

Le ministre a en outre reçu au cours de la matinée, une délégation des ouvriers des metaux, venue l'entretenir des divers conflits en cours dans cette corporation M. Février envisage d'ailleurs de ménager prochainement une entrevue entre les delegations ouvriere et patronale, afin de faire le point de la situation générale de cette industrie dans la région parisienne

Enfin une delégation de la Fédération des Employés, a entretenu le ministre du statut et des congés payés des concierges.

UN CONFLIT DU TRAVAIL PREND FIN A TUNIS

Tunis, 4. — Le conflit des Magasins Monoprix est terminé. Le travail a repris.

UN TIRAILLEUR SÉNÉGALAIS DEVENU FOU, BLESSE UN ÉTUDIANT D'UN COUP DE RASOIR

Toulon, 4. — Dans le pavillon du médecin général Berenger Feraud, à l'hôpital maritime Sainte-Anne, un soldat du 4e Régiment de Tirailleurs Sénégalais, qui était en traitement, était en train de se raser, lorsqu'il fut pris d'une crise de folie.

Un étudiant, nommé Journoud, qui s'approchait pour le soigner, reçut à la gorge un coup de rasoir qui faillit lui couper la carotide. Journoud appela au *secours, mais le tirailleur se mit à cou*rir dans la salle, menaçant malades et infirmiers. On put cependant lui passer une camisole de force et l'enfermer dans le pavillon des aliénés.

L'état de l'étudiant Journoud est grave.

EN POLOGNE, UN GROS NÉGOCIANT PAIE UNE DETTE EN LIVRANT SA FEMME A SON CRÉANCIER, UN INDUSTRIEL, QUI L'ACCEPTE

Varsovie, 4. — Abraham Winc, propriétaire d'une grosse maison de bonnetterie de Varsovie, était le client d'un fabricant de Lodz, M. Re. Il y a quelques jours, ce dernier somma M. Winc de lui régler ce qu'il lui devait, soit un million de francs français. M. Winc, ne pouvant pas payer, proposa sa jeune femme en règlement de compte. La proposition fut *acceptée, ce qui provoque une grosse* emotion dans le pays.

LE MINISTRE ALLEMAND DE L'AGRICULTURE VA SE RENDRE A ROME

Berlin 4. — M. Walther Darre, Ministre de l'Agriculture du Reich, se rendra demain à Rome en visite officielle Ce voyage a lieu à la suite de la visite faite à Berlin l'an dernier par le ministre italien de l'Agriculture.

UN MAROCAIN COUPABLE DE QUATRE ASSASSINATS SE CONSTITUE PRISONNIER

Casablanca, 4. — L'indigène Amar Ben Abde'kader, auteur de quatre assassinats à Berrechid, s'est rendu aux autorités. Il avait jusqu'ici échappé aux recherches en se réfugiant chez les indigènes d'un douar de la region de Benhahmed.

LA MARINE DES ETATS-UNIS VA CONSTRUIRE DOUZE PÉTROLIERS RAPIDES

Washington, 4 — La Commission de la marine annonce la construction de douze pétroliers rapides pouvant accompagner la flotte de guerre américaine.

La « Standard Oil » construira entretemps des pétroliers et recevra de la Commission les sommes nécessaires pour la dédommager des dépenses causées par l'augmentation de la puissance des machines de ces pétroliers qui coûteront au total 37.566.000 dollars.

LE C. S. A. R.

Cité par Eugène Deloncle, le Général Dufieux déclare ne l'avoir jamais vu

Un autre témoin, M. de Boutteville, ne s'est pas rendu à la convocation du juge d'instruction

Paris, 4. — On sait qu'au cours de la longue déclaration faite par lui devant M. Beteille, juge d'instruction, Eugène Deloncle, ingénieur accusé d'être le chef du C. S. A. R., a affirmé qu'il avait été avise de l'imminence d'un putsch communiste pour la nuit du 15 au 16 novembre dernier. Afin d'alerter les Pouvoirs publics, il avait mis au courant des renseignements dont il était détenteur un certain nombre de personnalités civiles et militaires.

Afin de vérifier ses assertions, M. Beteille a recueilli hier après-midi la déposition du général Julien Dufieux, grand-Croix de la Légion d'Honneur, membre du Conseil supérieur de la Guerre, inspecteur général de l'Infanterie

« Je n'ai jamais vu M. Eugène Deloncle, a declaré le général, et je ne le connais pas. Cependant, le 12 novembre, j'ai été mis au courant des préparatifs révolutionnaires par une personne en qui j'ai toute confiance. Je lui ai demandé une note dactylographiée, qui m'a été apportée le lendemain. J'ai jugé alors indispensable d'aviser le général Gamelin, chef d'Etat-Major général de l'Armée, à qui j'ai remis cette note ».

Le juge d'instruction devait entendre également M. de Boutteville, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en congé. Mais ce dernier ne s'est pas rendu à la convocation que lui avait adressée le magistrat.

Interrogatoire de Rémy Durieux

De son côté, M. Pottier, juge d'instruction adjoint, devait interroger deux détenus de l'affaire, le concierge Jean Fautré et M. Jacques Percheron. Ces *deux interrogatoires ont été renvoyés à* demain.

Par contre, M. Pottier a recueilli les déclarations du conducteur de travaux Rémy Durieux, qui avait détourné dans un chantier, où il était employé, une certaine quantité de xytolite, des détonateurs et des cordons Bickford.

« J'appartenais à une association destinée à lutter contre le péril communiste, a-t-il affirmé, et je ne pensais pas commettre un abus de confiance en détournant ces explosif, puisque c'était dans un but que je considérais comme élevé ».

M. Rémy Durieux remettait les paquets à un ami qui les entreposait chez lui, où venait les chercher une tierce personne qu'il ne connaissait point. Il a ajoute qu'il avait été amené à adhérer à l'Association par un de ses amis, dont il s'est refusé à fournir le nom.

Mise en liberté provisoire d'Henri Vasselin

Par ailleurs, M. Beteille avait été saisi, il y a quelques jours, d'une demande de mise en liberté provisoire en faveur du plombier Henri Vasselin, venu spécialement de Dieppe à Paris afin de collaborer à la construction des caves *secrètes de la rue Ampère et de la ville* de Rueil.

A la demande de l'avocat, Me Colin, le magistrat avait chargé le docteur Paul et un expert psychiâtre d'examiner l'inculpé. Sur leur avis favorable, le juge d'instruction a signé une ordonnance de mise en liberté de Vasselin qui reste toujours inculpé d'association de malfaiteurs et de détention d'armes de guerre. Vasselin a quitté la prison de la Santé.

POUR RECONSTITUTION D'UNE LIGUE DISSOUTE

Les dirigeants de l'ex « Solidarité Française » sont condamnés

Paris 4. — Cet après-midi, la 14e Chambre Correctionnelle rend son jugement dans le procès intenté aux dirigeants du « Rassemblement Français », le commandant Jean Renaud et autres, poursuivis pour reconstitution d'une ligue dissoute : « La Solidarité Française »

La première audience commence le 21 décembre. Le Substitut Deraze a reproché aux dirigeants du « Rassemblement Français » de n'avoir constitué qu'une contrefaçon du « Parti National Corporatif Républicain », anciennement nomme « Solidarité Française » et qui fut dissous par décret du 18 Juin 1936.

Sept condamnations

Paris, 4. — M. Gaché, Président de la 14e Chambre, a rendu son jugement

Le Tribunal a estimé que des documents saisis au cours des perquisitions il résultait la preuve qu'en effet, le « Rassemblement Français » etat « La Solidarité Française » reconstituée.

En conséquence, le commandant Jean Renaud, Président général du Comité du « Rassemblement Français » a été condamné à 3.000 francs d'amende. Les autres dirigeants, M. André Fabre, Jean Jouxtel, Auguste Feval, dirigeant à Nantes, Fernand Bossuet, dirigeant à Saintes, Paul Abram, dirigeant à Clermont-Ferrand et Alfred Pannetier ont été condamnés chacun à 1.000 francs d'amende

M. Albert Cardon, dirigeant à Lille, chez qui on avait découvert des documents antérieurs, à la dissolution du 18 Juin 1936, a été acquitté.

LE COMTE VOLPI A BELGRADE

Belgrade, 4. — Le Comte Giuseppe Volpi, Ministre d'Etat italien, est arrivé ce matin à Belgrade, accompagné du professeur Barbantini, réputé comme organisateur d'expositions artistiques. Le voyage du Comte Volpi a pour but l'organisation d'une exposition du portrait italien au Musée du Prince Paul.

Le numéro 837 du

Réveil Illustré

est paru

SOMMAIRE :

POINT D'INTERROGATION

ooo

ARTISTES AU REPOS

ooo

LA MORT DU CYGNE ET LA PLUS BELLE BLONDE DE L'ECRAN

ooo

SES PAGES D'HUMOUR ET DU TRICOT

ooo

SES PHOTOS D'ACTUALITÉS ETC..., ETC...

ooo

Dans ce numéro, le R. I. commence la publication de LE MARIAGE RÊVÉ Roman d'amour et d'aventures par Pierre Lavaur

— Demandez le — REVEIL ILLUSTRE à tous nos vendeurs

20 pages -- 50 cent.

LA TAXATION DU BLÉ

Le Conseil d'Etat a annulé plusieurs articles de la loi instituant un Office national interprofessionnel

Le Ministère de l'Agriculture communique : Un arrêt récent du Conseil d'Etat vient d'annuler, à la suite d'un pourvoi, les articles 7 à 10 du décret du 8 Septembre 1936, pris en application de l'article 25 de la loi du 15 Août 1936, instituant un Office National Interprofessionnel du Blé.

L'article 25 de la loi du 15 Août 1936 a institué, à la charge des producteurs une taxe sur les quantités de blé récoltées par an, déduction faite de celles qui sont réservées à la consommation familiale dans les conditions prévues par l'article 19 de ladite loi.

Aux termes de cet article 25, cette taxe doit être perçue d'après un barème progressif comportant une exonération à la base de cent quintaux et allant de 1 franc par quintal, pour la quantité comprise entre 101 et 200 quintaux, jusqu'à 6 fr. par quintal pour la fraction excédant mille quintaux. Mais il est stipulé que le recouvrement doit s'effectuer non pas directement auprès des producteurs, mais au fur et à mesure de l'écoulement des blés, par les soins du Comité Départemental, pour le compte et au profit de l'Office du Blé.

Deux difficultés

Dans ces conditions le gouvernement chargé de préciser par décret les conditions de perception de ladite taxe, s'est trouvé en présence de 2 difficultés.

D'une part, il devait assurer la perception d'une taxe progressive, non pas directement sur les redevables, mais à l'occasion de la vente du produit imposable. C'est pourquoi l'article 7 du décret du 8 Sept. a fixé un tarif provisoire de perception, applicable lors de la livraison des blés aux organismes stockeurs, tant entendu que la liquidation définitive de la taxe interviendrait seulement en fin d'année et que les perceptions faites en cours d'exercice seraient imputées sur la taxe finalement due par le redevable.

Afin d'éviter que des compléments de taxe trop nombreux ne soient réclamés à cete occasion, le décret avait adopté un tarif de perception provisoire légèrement supérieur à celui de la loi, compte tenu du fait que la taxe atteignait les quantités récoltées, alors que les perceptions prévues n'étaient effectuées que sur les quantités vendues.

Il ne devait pas d'ailleurs, en résulter d'inconvénients appréciables pour les producteurs, car les retenues faites aux termes du décret s'effectuent seulement lors du règlement définitif des blés aux producteur, c'est-à-dire en fin de campagne pour les quantités excédant 50 quintaux, alors que le texte de l'article 25 aurait autorisé un recouvrement plus rapide.

Le recouvrement matériel de la taxe

D'autre part, il y avait à organiser le recouvrement matériel de la taxe. C'est en principe aux termes de l'article 25 de la loi du 15 août 1936 aux comités départementaux qu'incombait cette tâche. Toutefois, afin d'éviter les nombreuses créations d'emplois qu'aurait rendu nécessaires la perception de la taxe par les comités eux-mêmes et afin d'assurer une unité de vues dans un recouvrement qui se faisait pour le compte et au profit de l'Office du Blé, l'article 7 du décret du 8 septembre a confié cette tâche à l'administration des contributions indirectes, agissant au nom des comités départementaux, solution qui paraissait indiquée par l'article 25 lui-même, qui avait disposé que les comités départementaux pourraient exercer en ce domaine, la procédure prévue en matière de contributions indirectes.

En dépit de ces considérations d'ordre pratique, d'une incontestable valeur, le Conseil d'Etat, s'attachant à l'interpretation la plus stricte des termes de l'article 25, a estimé que le Gouvernement en édictant les dispositions ci-dessus visées n'avait pas observé les dispositions de l'article 25 de la loi du 15 août 1936. C'est pourquoi, il a annulé l'article 7, et par voie de conséquence, les articles 8, 9 et 10 du décret du 8 septembre.

Cette décision ne saurait, en aucune manière, compromettre l'équilibre financier de l'Office du Blé, dont la situation de trésorerie est particulièrement brillante. Elle aura seulement pour effet, d'amener le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de régulariser les dispositions du décret du 8 septembre.

L'incendie d'un camion-citerne A VALENCIENNES

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. Charles GAUBERT, Sous-Préfet, félicite le chauffeur JEOFFROY qui a été légèrement brûlé en accomplissant son acte de courage. (Ph. Réveil)

Hier vers 7 h. 30, arrivait à l'entrepôt un énorme camion citerne de la maison Debouveries route de Paris à *Amiens*. Le camion transportait 20.000 litres d'essence destinés à la maison de Buor. Il était conduit par M. Geoffroy Oscar, âgé de 28 ans, originaire de Charleroi et demeurant 9, rue du Chemin de Halage à *Amiens*.

M. Geoffroy conduisit son camion dans le dernier des hangars, au fond de la cour et le moteur arrêté on entreprit de vidanger le réservoir dans la cuve citerne du hangar.

...un incendie éclate

La vidange se fit sous la direction de M. Battiston Antonio, magasinier qui installa la tuyauterie et l'appareil électrique de pompage.

Toutes les précautions d'usage étant prises l'opération commença. Elle durait depuis une dizaine de minutes quand soudain une étincelle se produisit à l'endroit où le fil électrique est adapté sur la pompe et aussitôt l'essence s'enflamma, le feu jaillit autour du tuyau.

Malgré le danger menaçant, MM. Geoffroy et Battiston ne perdirent pas leur sang-froid. Hâtivement ils fermèrent les vannes d'écoulement de la citerne et du camion mais déjà le feu se propageait dans la cuve du camion. Le conducteur ayant pris avant la vidange la précaution d'ouvrir les vannes supérieures d'aération, il n'y eut pas d'explosion, mais l'essence flamba, les trous d'aération servant de cheminées par lesquelles s'échappèrent d'immenses gerbes de flammes couronnées d'une épaisse fumée.

Les deux hommes auxquels se joignaient bien vite des ouvriers avaient essayé d'employer des extincteurs mais il était impossible de combattre un incendie d'une telle violence.

Un acte d'audace

Le danger croissait rapidement. Déjà le feu se communiquait au hangar. M. Geoffroy comprit qu'il suffisait encore de quelques instants pour que surgisse une véritable catastrophe, le feu devant gagner les réserves de carburant de l'entrepôt et provoquer une terrible explosion.

Au mépris du danger il sauta dans son camion en feu, mit le moteur en route et par une hardie marche arrière lança *son véhicule hors de l'entrepôt*, jusque dans la cour de l'établissement. Aveuglé par les flammes qui lui brûlaient les yeux, asphyxié par la fumée, il accomplit stoïquement le sauvetage. Un hasard heureux fit qu'il ne se tira de cette aventure qu'avec quelques légères brûlures à la figure. Mais si un premier péril était évité, le danger subsistait toujours et pendant de longues heures on devait vivre dans la crainte. L'essence continuait à flamber dans le camion citerne qu'elle transformait en torche. L'acier de la cuve résista, heureusement, à la formidable chaleur du brasier et le feu resta confiné autour du véhicule.

Pendant plus de huit heures l'incendie se poursuivit. Il restait environ dix-huit mille litres d'essence dans la citerne qui furent en partie brûlés, car ce ne fut que dans le courant de l'après-midi, que l'on put sans risque vidanger le reste de la cargaison dans un terrain avoisinant et servant de voie de garage.

Le feu près de 100.000 litres d'essence

L'incendie déclaré, tout le personnel de l'établissement était arrivé au secours. M. de Buor, directeur fit alerter les pompiers de Valenciennes qui vinrent dans un temps record avec leur matériel et sous les ordres du capitaine Guillotin, du capitaine Dosshe, du lieutenant Hot. L'incendie qui s'était propagé à la toiture de l'entrepôt put être facilement maîtrisé mais les efforts des pompiers étaient impuissants devant le feu qui dévorait l'essence dans le camion citerne.

L'incendie menaçait de se communiquer aux stockages souterrains, par quelques fuites d'essence provenant du camion, put être éteint et ce fut le plus important résultat car une centaine de mille litres d'essence se trouvaient dans les cuves de l'établissement.

On prit ensuite des mesures de protection et de préservation dans la crainte que, la cuve cédant, l'essence en flamme ne se répande dans la cour et les bâtiments voisins abritant les stocks. Des barrages furent construits autour du camion avec du gravier et du sable.

Et l'on assura enfin devant le camion flambant comme une torche un minutieux service de surveillance.

Une école momentanément évacuée

La police valenciennoise que l'on avait alerté était rapidement arrivée sur les lieux sous la direction de MM. Martin, commissaire central et Aquinet, chef de la sûreté M. Charles Gaubert, Sous-Préfet était aussi accouru des premiers avec des représentants de la municipalité et notamment M. Raymond Delcourt, délégué aux travaux ; Armand Carlier et Delaux, conseillers.

La crainte d'une terrible explosion, toujours menaçante, fit prendre des mesures de sécurité à l'égard des voisins et notamment des écoliers de l'important groupe scolaire du Faubourg de Paris voisin de l'entrepôt. Les enfants furent évacués tant que subsista un sérieux danger.

De même on avait déménagé les archives et la comptabilité de l'établissement dont les bureaux sont en façade.

Le service d'ordre très effectif contint la foule qui s'était amassée à la porte de l'entrepôt.

Le sous-brigadier Barbet et l'agent de sûreté Bettremieux ont procédé à une minutieuse enquête sur les causes de l'incendie Il apparaît que celui-ci serait dû à un court-circuit.

Les dégâts sont estimés à environ 300.000 francs. Ils sont couverts par un consortium d'assureurs.

Une demande de récompense pour le chauffeur Geoffroy

M. Charles Gaubert, Sous-Préfet, qui s'est rendu à plusieurs reprises dans la journée sur les lieux du sinistre, a tenu au cours d'une de ses visites à féliciter vivement le chauffeur Geoffroy pour son acte de courage. M. Gaubert a fait part de son intention de demander une récompense honorifique pour ce brave

UN DÉPUTÉ DE LA VENDÉE EST CANDIDAT AU SIÈGE DE VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE, OCCUPÉ PAR M. JACQUES DUCLOS

Paris, 4. — Dans une lettre circulaire adressée à ses collègues de la Chambre, M. Louis Aubert, député de la Vendée, pose sa candidature au poste de vice-président de la Chambre attribué au parti Communiste et détenu par M. Jacques Duclos.

N'appartenant à aucun groupe et n'étant en rien lié par les décisions de ceux-ci, pour la répartition des sièges du bureau de l'Assemblee, M. Louis Aubert est prêt à retirer cette candidature si l'ensemble des partis est résolu à attribuer cette vice-presidence à un autre groupe que le groupe communiste.

Le député de la Vendée justifie son initiative en affirmant que le vice-président élu en juin 1936 et réélu en janvier 1937 est le représentant d'un parti qui reçoit de l'étranger ses directives et ses mots d'ordres, et il cite à l'appui de sa thèse des appréciations émanant du parti S. F. I. O.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — *Mercredi 5 janvier* : Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 07 ; Lune : Lever, 0 h. 15 ; coucher, 20 h. 21.

Saint du jour : Amélie.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 4 janvier 1938, à 17 h. 30 : Baromètre : 764 mm 5 ; baisse depuis la veille, à 17 h. 10 : 6 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde : + 3.2 ; Minima : — 5.5 ; Maxima : + 4.0 ; Etat hygrométrique : 90 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h 10 : 1 mm. 3 ; Direction du vent : Est-Nord-Est ; Force : Fort à très fort ; Direction des nuages : Nord-Est ; Etat du ciel : Couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Froid ; éclaircies ; neige ou giboulées.

Une religieuse originaire de Lille, passa 64 ans de sa vie en Turquie

Elle vient de mourir à Izmir où d'imposantes funérailles lui ont été faites

Izmir, 4. — La Colonie Française d'Izmir a fait d'imposantes funérailles à sa doyenne, Marie Fiévet, en religion Sœur Eugénie des Filles de la Charité de St-Vincent de Paul, décédée à 87 ans, dont 64 vécus sans interruption à Izmir.

Originaire d'une ancienne famille du Nord de la France, Marie Fiévet, abandonna Lille, où elle naquit en 1851, pour à sa majorité, entrer dans les ordres et, après quelques années passées rue du Bac, à la Maison-Mère des Religieuses de Saint-Vincent de Paul, elle fut, en 1873, envoyée à Smyrne qu'elle en devait plus quitter.

Religieuse enseignante jusque 1895, les hautes vertus de Sœur Eugénie, lui valurent la lourde charge de la direction de l'école française de filles, avec orphelinat « La Providence ». Avec une inlassable activité, elle administra l'école jusqu'au jour de son anéantissement, lors de l'incendie de la ville de Smyrne, en septembre 1922.

Affectant sans compter sa fortune personnelle à l'intensification de son apostolat, impuissante, à la destruction de sa ville d'adoption, se multiplia pour secourir les infortunes et prit ensuite la direction de l'école orphelinat de Burnova, banlieue d'Izmir, tâche qu'elle assuma jusqu'en automne dernier, époque à laquelle la communauté des filles de la Charité décida la fermeture définitive de cette œuvre française. Le département des Affaires Etrangères la proposa pour la Légion d'Honneur qui lui fut décernée en 1935.

UN ITALIEN ARRÊTÉ A NICE AVAIT PARTICIPÉ A UNE AFFAIRE QUI FIT PERDRE A L'EPARGNE PLUS DE 20 MILLIONS ET QUI FIT DES VICTIMES DANS NOTRE RÉGION

Nice, 4. — Recherché par le parquet de Mons (Belgique), pour escroqueries, abus de confiance et détournements, l'Italien Charles Godino, trente et un ans, a été arrêté. Cette arrestation a trait à une importante affaire d'opérations de bourse qui fit de nombreuses victimes en Belgique, dans le nord de la France et dans d'autres pays.

Une vingtaine de personnes seraient compromises dans cette escroquerie qui a fait perdre à l'épargne plus de 20 millions.

Un complice, Julien Rosenthal, se trouve actuellement incarcéré à Colmar, pour une affaire similaire.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX